

*Hugo Sigouin-Plasse, Avocat
Conseiller juridique
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com*

PAR COURRIEL

Montréal, le 10 mars 2011

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Révision du calendrier relatif aux rapports mensuels sur le
prix du service de fourniture
Notre dossier : 312-00474**

Chère consœur,

Gaz Métro désire faire adopter, par voie administrative, un calendrier relatif au dépôt du rapport mensuel sur le prix du service de fourniture pour l'année 2012. Ce calendrier lui permettrait d'accroître l'efficacité de son processus de facturation et d'effectuer des gains au niveau de son fonds de roulement.

Le dépôt de cette demande, dès aujourd'hui, se justifie par l'implantation prochaine (au cours des prochaines semaines) de l'application informatique SAP2B pour les fins de la facturation de la clientèle en 2012.

Mise en contexte

L'implantation de l'application informatique SAP2B (« SAP2B ») a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Régie (R-3730-2010). Dans le cadre de cette demande, Gaz Métro indiquait notamment que SAP2B allait lui permettre de réduire de 3 jours le délai entre la lecture des volumes chez les clients et l'émission

de la facture.¹ Concrètement, cette mesure permettrait d'émettre les factures la journée même de la lecture des volumes, soit le premier jour ouvrable de chaque mois. Gaz Métro évalue à plus de 7 millions de dollars l'impact favorable d'une telle mesure sur son fonds de roulement.²

Afin de facturer ainsi sa clientèle dont le cycle de facturation débute le 1^{er} jour de chaque mois, Gaz Métro doit cependant s'assurer qu'elle pourra obtenir, en temps voulu, la confirmation de la Régie quant au prix du gaz du service de fourniture.

Calendrier actuel

Le 8 décembre 2010, Gaz Métro proposait à la Régie, par voie administrative, un calendrier concernant les dépôts des rapports mensuels sur le prix du service de fourniture pour l'année 2011. Ce calendrier prévoit essentiellement que :

- a) Gaz Métro dépose son rapport auprès de la Régie la dernière journée du mois précédant le mois de facturation;
- b) La Régie transmet sa réponse le 2^e jour ouvrable du mois courant ou;
- c) La Régie transmet ultimement sa réponse le 4^e jour ouvrable du mois courant lorsque des questions sont transmises à Gaz Métro.

Proposition d'un calendrier pour 2012 et absence d'impact sur la méthode de calcul

Afin de facturer sa clientèle le 1^{er} jour ouvrable du mois en 2012, Gaz Métro devra pouvoir calculer le coût du gaz quelques jours avant la fin du mois et permettre à la Régie de confirmer l'exactitude de ce calcul au plus tard le premier jour ouvrable du mois.

Nous vous transmettons sous pli un calendrier pour le dépôt du rapport mensuel sur le prix du service de fourniture pour l'année 2012.

Il importe de noter que la méthode de calcul du coût du gaz ne sera, quant à elle, aucunement modifiée suivant l'adoption d'un tel calendrier de dépôt du rapport mensuel. Ainsi, Gaz Métro continuera d'utiliser les indices Enerdata journalier et mensuel ainsi que l'indice journalier NGX AB-NIT Same day Index (5A) pour les fins de ses calculs. La méthode de calcul du coût du gaz approuvée ou modifiée par les décisions de la Régie (D-95-44, D-99-11, D-2001-78, D-2002-196, D-2003-180, D-2004-196, D-2006-86, D-2007-116, D-2008-083, D-2008-146 et D-2010-144) demeurera donc inchangée.

¹ R-3730-2010, Gaz Métro-1, Document 1, page 12

² R-3730-2010, Gaz Métro-1, Document 1, page 17

Compte tenu de ce qui précède, et en raison de l'absence de modification à la méthode de calcul du tarif de fourniture approuvée par la Régie, nous soumettons que l'acceptation du calendrier 2012 peut se faire par voie administrative et ne requiert pas l'ouverture d'un processus quasi-judiciaire par la Régie.

Délai afin d'obtenir une confirmation de la part de la Régie

En raison de l'échéancier d'implantation du projet SAP2B, Gaz Métro souhaiterait que la Régie puisse lui communiquer sa réponse à l'égard de la présente demande préférablement d'ici la mi-avril 2011.

Nous demeurons évidemment disponibles afin de discuter de toute question relative à la présente demande.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.



Hugo Sigouin-Plasse

HSP/mb

p.j.

**RAPPORT MENSUEL SUR LE PRIX DU SERVICE DE FOURNITURE
CALENDRIER 2012**

Dépôt à la Régie	Réponse requise (Date ultime pour questions)	Limite ultime (En cas de questions)
	2^e jour ouvrable suivant le dépôt	1^{er} jour ouvrable du mois suivant
21/12/2011	28/12/2011	04/01/2012
26/01/2012	30/01/2012	01/02/2012
24/02/2012	28/02/2012	01/03/2012
28/03/2012	30/03/2012	02/04/2012
25/04/2012	27/04/2012	01/05/2012
28/05/2012	30/05/2012	01/06/2012
26/06/2012	28/06/2012	02/07/2012
26/07/2012	30/07/2012	01/08/2012
29/08/2012	31/08/2012	04/09/2012
26/09/2012	28/09/2012	01/10/2012
26/10/2012	30/10/2012	01/11/2012
28/11/2012	30/11/2012	03/12/2012
21/12/2012	28/12/2012	03/01/2013